

Compte-Rendu de l'audience intersyndicale

du 16 octobre 2025



Présents :

Pour le SNUDI-FO : Anne COMMEAU et Orlane LARROQUE + Snuipp/UNSA.

Pour l'administration :

M. VENCK, IEN-A

Mme ESKENAZY, IA adjointe

M. VANDERSTRAETEN, référent directeur

Mme BOUZOUBA, opératrice remplacement 1e degré

Conseillère pédagogique mission formation

2 IEN SDEI.

Lors de l'audience intersyndicale du jeudi 16 octobre le SNUDI-FO 31 réaffirme ses revendications sur les moyens de remplacement, le manque d'AESH, le manque de places en ESMS (établissements spécialisés)...

Moyens de remplacement :

En septembre, jusqu'à 59 classes par jour n'ont pas été remplacées. Certains remplaçants (au moins 58 TR) étant déjà bloqués sur des postes. La fusion des BDFC avec les TR n'a en rien amélioré la situation du remplacement. Au fil du mois de septembre le manque de remplaçants ne fait qu'augmenter.

Le SNUDI-FO continue de revendiquer un recrutement à la hauteur des besoins, tant de TR que de professeurs des écoles adjoints !

Contractuels :

56 contractuels en CDD et 9 contractuels en CDI sont recrutés à ce jour. Le SNUDI-FO a soutenu la mobilisation des contractuels, laissés dans des situations précaires inacceptables, pour leur recrutement.

Les recrutements effectués sont largement insuffisants, le SNUDI-FO réitère ses demandes de recrutement des contractuels, de ré-abondement et recrutement de la liste complémentaire afin de pallier le manque de moyens de remplacement qui se fait déjà sentir en septembre et ne va cesser de se tendre avec l'arrivée de l'hiver.

Evaluation d'école :

150 écoles font l'objet d'une évaluation chaque année sur le département. L'objectif du rectorat est d'évaluer toutes les écoles sur 5 ans, certaines à marche forcée, en imposant les 18h dédiées à l'évaluation sur les 2 premières périodes de l'année, périodes déjà très chargées.

A ce jour, il n'y a que très peu de retours positifs de ces évaluations d'école. Elles peuvent créer des tensions au sein des équipes. Certains rapports en regroupement ne prennent pas en compte les spécificités de chaque école, les conseils étant de fait généralistes et inadaptés aux réalités de l'école. L'année suivant cette évaluation, le projet d'école doit souvent être revu, engendrant des temps de concertations supplémentaires non compensés par d'autres temps des 108h. Toujours plus de tâches et concertations sont demandées aux enseignants sans allègement.

Le SNUDI FO demande que 6 heures d'animations pédagogiques soient déduites afin de permettre aux équipes puissent de réécrire sereinement le projet d'école sans rogner sur leur temps personnel.

Le SNUDI-FO rappelle qu'aucun texte ne rend les évaluations d'écoles obligatoires et continue de défendre les collègues ne souhaitant pas y prendre part.

Formation :

Comme l'an dernier, la formation CAPPEI est attribuée à 20 PE cette année, malgré un délai de parution bien trop juste par rapport à la date butoir de dépôt du dossier de demande.

Le SNUDI FO 31 dénonce le peu de temps de formation sur temps scolaire pour les PES et le non-respect des journées de formation sur l'année (10 à 20 journées par an). Une formation prévue a déjà été annulée faute de moyens de remplacement.

Les personnels souhaitant intégrer la liste d'aptitude à la direction pourront bénéficier de 3 journées de formation qui auront lieu en janvier (2 sessions prévues : 19-20-22 et 26-27-29 janvier) en amont des commissions d'entretien.

AESH :

Les formations initiales des AESH font dorénavant l'objet d'un ordre de mission permettant la demande du remboursement des frais de déplacement.

En lien avec la prise en charge par l'Education Nationale de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps méridien, 272 demandes d'augmentation de quotité ont reçu un avis favorable ; 227 ont obtenu la quotité demandée, 37 une quotité à la hausse mais différente de la quotité demandée. Une nouvelle campagne de hausse des quotités sera organisée après la vague de recrutement en fonction des moyens disponibles.

La subrogation en cas d'arrêt maladie n'est toujours pas mise en place pour les AESH et le rectorat

reste en attente de directives nationales.

La revendication de mise en place de la subrogation reste donc d'actualité, couplée au recrutement d'AESH partout où il y en a besoin.

Notification et inclusion :

Actuellement, il y a 4543 contrats d'AESH. Le recrutement de 254 AESH est en cours, complété de 64 recrutements supplémentaires après le bilan de rentrée sur les PIAL les plus en tension. La DSDEN indique qu'il n'y aura pas d'autres recrutements. Ils ne couvrent pourtant pas les besoins en personnels et ignorent toutes les notifications qui auront lieu en cours d'année.

La DSDEN refuse d'indiquer quels sont les besoins en AESH, reconnaissant néanmoins la sous dotation par rapport aux besoins. De toute évidence l'écart entre les besoins et le nombre de recrutements effectifs doit être conséquent. Ceci est à mettre en lien avec le budget d'austérité en cours et en préparation du gouvernement contre lequel le SNUDI-FO continue de se mobiliser.

Les services SDEI indiquent être incapables d'évaluer le nombre d'élèves scolarisés actuellement en attente d'une place en ESMS, l'ARS ne leur communiquant pas ce chiffre. L'argument de la double notification IME/ITEP avec ULIS est avancé. Cette réponse est aberrante : sous prétexte de doubles notifications allouées par la MDPH en raison du manque de place en ESMS, aucun suivi n'est réalisé au niveau départemental par l'éducation nationale. Ce sont les personnels qui pâtissent de cette situation ! « Sans levier d'actions sur le nombre de places en ESMS, il ne nous paraît pas important de suivre cet indicateur ». Pourtant, les enseignants, eux, souffrent tous les jours de ce manque de places, ainsi que les élèves « mono-notifiés ULIS » qui ne peuvent bénéficier des aménagements qui devraient leur être proposés.

Il s'agit encore une fois des conséquences de l'inclusion systématique et forcée que le SNUDI-FO continue de dénoncer ! Le SNUDI FO demande la création de postes en ESMS et la création de postes d'enseignants spécialisés.

PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) :

Cette année 6 PAS sont mis en place sur le département. Chaque PAS est composé de 2 coordonnateurs : un coordonnateur Education Nationale et un coordonnateur éducateur spécialisé qui communiquent avec des intervenants extérieurs du médico-social. Pour l'instant ils travaillent sur les modalités d'intervention et saisine de ces PAS afin de définir un protocole départemental de fonctionnement. Les premières interventions se feront au mois de janvier. Les PAS ne remplaceront pas les PIAL qui conservent la gestion des AESH.

En parallèle, depuis la rentrée 2025, la cellule « cas complexes » (qui ne fonctionnait pas) est transformée en « Pôle Vie Scolaire ». Il est composé de l'IEN-A, d'une psychologue scolaire, d'une chargée de mission ainsi que de membres de la DSDEN 31. L'objectif est d'accompagner l'école sur

l'aménagement/suspension de scolarité ou changement d'école.

Ainsi il n'y a pas de moyens pour recruter des enseignants mais il est possible d'ajouter des ressources sur une multitude de dispositifs support « accompagnant »/« conseiller » les enseignants et équipes qui se retrouvent ensuite seuls face à ces mêmes problématiques.

Evaluations nationales :

6h peuvent être déduites des APC pour rentrer les résultats des évaluations nationales.

Le SNUDI FO rappelle que ces évaluations nationales (désormais généralisées sur tous les niveaux) ne reposent sur aucun texte réglementaire et sont une entrave à la liberté pédagogique des enseignants.

Formalités administratives :

La DSDEN n'est pas en mesure d'indiquer si le dispositif de ruptures conventionnelles sera reconduit ou non à partir de 2026.

Pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires l'envoi des dossiers de demande de reclassement n'est pas soumis à une date butoir, quand bien même cela a pu être indiqué, car non réglementaire, les dossiers sont traités au fil de l'eau.

Les enseignants ayant déjà effectués 3 années de direction au cours de leur carrière ne sont pas tenus de demander l'avis de l'IEN pour demander leur inscription sur la liste d'aptitude direction.

Le versement concernant les changements d'échelon au 1er septembre 2025 devraient avoir lieu sur la paye de novembre. Les passages à la hors classe et classe exceptionnelle ont pu être traités.

Le versement de la part variable REP+ est prévue sur la paye de décembre. Cette part variable est attribuée (uniformément sur les enseignants d'une même école) par les IEN après évaluation des critères d'amélioration du climat scolaire, de déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliance éducative et de soutien à la parentalité et de mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation.

Actuellement le service traitant de certaines situations médicales (longue maladie et temps partiels thérapeutique) rencontre des problèmes de ressources. Un recrutement à partir du 3 novembre d'une ressource contractuelle devrait permettre d'apporter certaines réponses restées en suspens.

Saisissez le SNUDI-FO 31 si vous êtes concernés par un point abordé lors de cette audience !